

RÈGLEMENT N° 580-2024

Règlement décrétant l'ouverture publique et la municipalisation d'un chemin y attribuant, à ce chemin le nom de : rue Paul.

ATTENDU QUE les résidants et les propriétaires de la rue ont demandé à la municipalité d'acquérir l'emprise du chemin et de destiner cette emprise à la confection d'un chemin public sous juridiction municipale;

ATTENDU QUE madame Christiane St-Germain s'apprête à céder, à titre, gratuit l'emprise de la rue formée du lot 6 434 773 à la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel pour l'établissement dudit chemin, suivant l'acte de cession préparé par M^e Jean-Pierre Comeau, notaire;

ATTENDU QUE la municipalisation de ce chemin permettra l'émission de permis de construction recherchés par certains contribuables de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel désireux d'établir des constructions en bordure du chemin faisant l'objet du présent règlement;

ATTENDU QUE le tracé dudit chemin apparaît sur le plan préparé par la firme *Géoterra arpenteurs-géomètres*, joint au présent règlement pour en faire partie intégrante sous l'annexe 1;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'adoption d'un règlement d'emprunt n° 578-2023 pour la préparation de plans et devis et décrétant l'exécution de travaux d'infrastructures sur la rue Paul;

ATTENDU QUE la municipalité peut différer l'entrée en vigueur du présent règlement jusqu'à ce que l'acte de cession soit accepté par la propriétaire impliquée et déposée au greffier-trésorier;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a compétence en matière de voirie en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU QUE l'avis de motion au présent règlement a été régulièrement donné au cours de la séance ordinaire du 5 février 2024 par le conseiller Benoit Bibeau;

ATTENDU QU'UN projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 5 février 2024 ;

ATTENDU QU'UNE copie du projet de ce règlement a été remise aux membres du Conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture par le directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Benoit Bibeau

APPUYÉ PAR : Roger Soulières

ET RÉSOLU QUE le règlement portant le n° 580-2024 soit et est adopté et qu'il soit statué par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

La municipalité proclame et déclare chemin public ouvert à la circulation du public, le chemin apparaissant sur le plan préparé par la firme Géoterra arpenteurs-géomètres daté du 25 mars 2021 et dûment joint au présent règlement pour en faire partie intégrante à l'annexe 1.

ARTICLE 2

Le Conseil attribue le nom de « rue Paul » au chemin ainsi créé.

ARTICLE 3

Le Conseil autorise, à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement sous réserve des autres prescriptions des règlements de la municipalité, l'émission des permis de construction en bordure du chemin public ainsi créé.

ARTICLE 4

Le maire et le greffier-trésorier sont autorisés à signer au nom de la municipalité, l'acte de cession préparé par M^e Jean-Pierre Comeau, notaire.

ARTICLE 5

Le Conseil décrète que l'entrée en vigueur du présent règlement est différée à la date de réception de l'acte de cession notarié par M^e Jean-Pierre Comeau dûment signé par toutes les parties, la date du dépôt dudit acte au greffier-trésorier de la municipalité faisant foi de ladite entrée en vigueur.

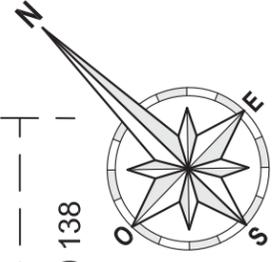
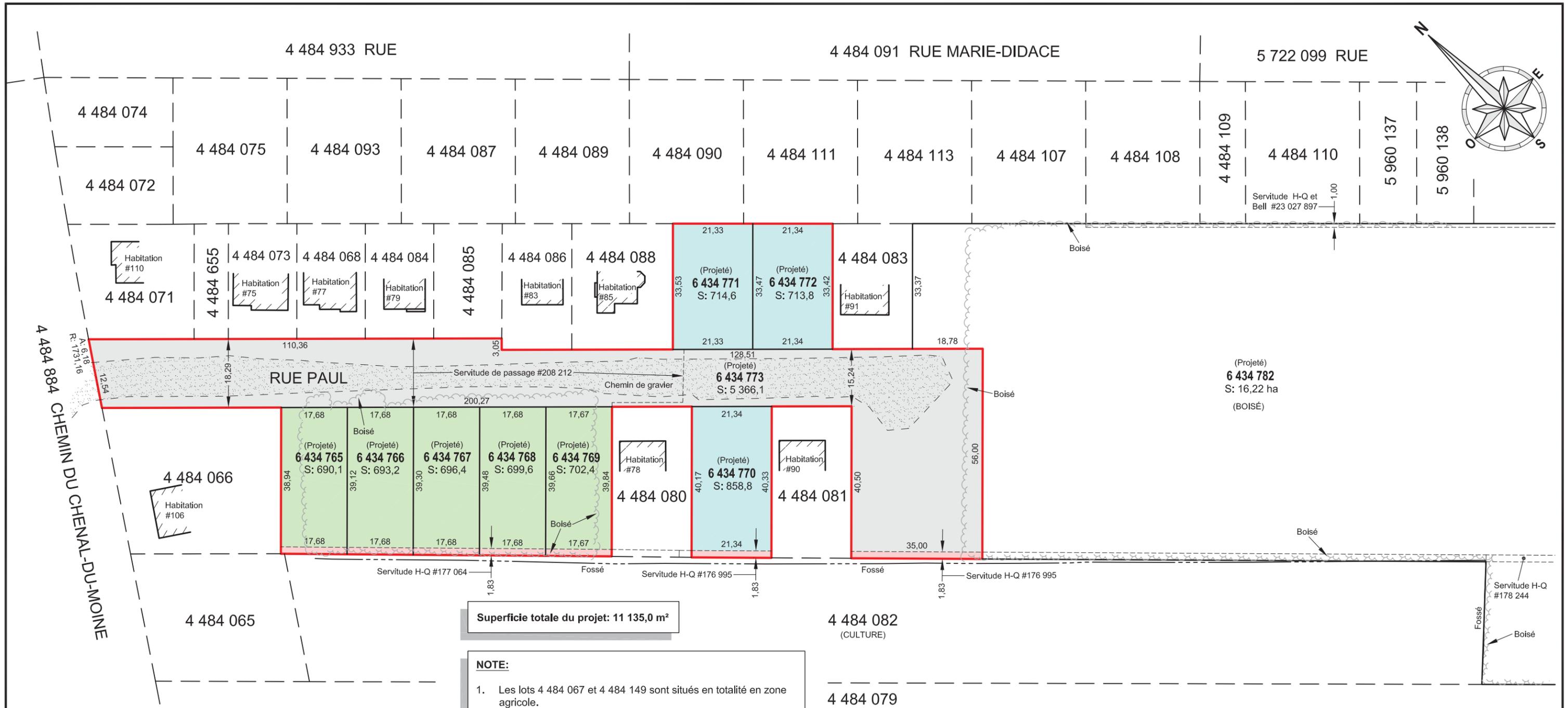
ADOPTÉ À SAINTE-ANNE-DE-SOREL, ce 4^e jour de mars 2024.

Vincent Lavallée
Maire suppléant

Maxime Dauplaise
Directeur général et
greffier-trésorier

Avis de motion : 5 février 2024
Dépôt du projet de règlement : 5 février 2024
Adoption du règlement : 4 mars 2024
Promulgation : mars 2024

ANNEXE 1



Superficie totale du projet: 11 135,0 m²

NOTE:

1. Les lots 4 484 067 et 4 484 149 sont situés en totalité en zone agricole.
2. Le présent projet de lotissement a été réalisé en prenant en considération qu'une correction cadastrale affectant les lots 4 484 066, 4 484 067, 4 484 080 et 4 484 149 allait être officialisée préalablement à la préparation du présent lotissement.
3. Le présent projet de lotissement en lien avec l'autorisation de la CPTAQ dans le dossier 427266.

PROPRIÉTAIRES		
LOT	NOM	INSC.:
4 484 067	Jacqueline Paul	13 432 231
	Céline Paul	23 026 059
	Louise Paul	
4 484 149	Christiane St-Germain	205 338
		208 212
		14 333 146

GEOTERRA
ARPENTEURS - GÉOMÈTRES

Geoterra arpenteurs-géomètres inc.
343, Boulevard Poliquin - Suite 202
Sorel-Tracy, Québec, J3P 7W1
Tel.:(450) 743-7941 - Fax:(450) 743-7942
Courriel: info@geoterra.ca

SOREL-TRACY le 25 MARS 2021

PAR: *M. Comeau*
MICHAËL COMEAU
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

Vraie copie de l'original émise le:

Par:
arpenteur-géomètre

-Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (S.I.).
-Les mesures ont été prises à partir du revêtement extérieur.

DATE DE LEVÉ: 19 MAI 2020 DESSINÉ PAR: S. RAJOTTE ZONE: H-204 ECHELLE: 1:1000 DOSSIER: 20STA2 MINUTE: **1647**

PROJET DE LOTISSEMENT

LOT(S): 4 484 067 ET 4 484 149 PTIE

CADASTRE: CADASTRE DU QUÉBEC

MUNICIPALITÉ: SAINTE-ANNE-DE-SOREL

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: RICHELIEU

